

LE GN CARPE RECU A L'UNPF

C'est le mercredi 23 novembre que Frank Volle, président du Groupement National Carpe, s'est rendu au siège de l'UNPF pour s'entretenir avec Claude Roustan, son président. Ils ont fait ensemble un point sur la situation halieutique actuelle. Afin de suivre au plus près la situation, Frank Volle a été invité à assister au congrès de l'UNPF, le samedi suivant.

Dès le début de l'entretien, Frank Volle rentre dans le vif du sujet en interrogeant Mr Roustan sur le dossier qui occupe sans conteste les pensées de l'ensemble des pêcheurs : le projet de loi sur l'eau et le milieu aquatique. Le président de l'UNPF lui indique alors qu'il devrait être présenté au parlement le premier semestre 2006. L'objectif est de faire pression pour que le décret d'application passe en même temps. Ainsi, ce projet serait applicable dès le début de l'année 2007. D'ailleurs, au cours du congrès, Mme Nelly Olin, la ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, a souligné l'importance d'un vote au plus vite en souhaitant qu'il passe en 1^{ère} lecture début février et que le décret soit voté dans le 1^{er} semestre 2006.

Ensuite, Frank Volle interroge Mr Roustan au sujet de la politique actuelle et à venir sur le développement croissant des pêcheurs professionnels. A ce sujet, l'UNPF souhaite faire pression auprès du ministère pour qu'enfin, il prenne position sur une reconnaissance plus large de la pêche loisir.

Concernant la lutte contre le trafic, Mr Roustan a conscience de cette gangrène qui touche le milieu carpiste. L'UNPF fait donc son maximum pour que l'Agence de l'Eau entérine la modification du décret. Mais au cours du congrès, le directeur de ladite agence, a demandé une étude complémentaire de l'article L 436 et la consultation des autres parties concernées (pêcheurs professionnels, pisciculteurs, etc.).

Au sujet de la pêche de nuit, Frank Volle souligne l'évolution au sein des régions. Mr Roustan, partisan de cette pratique en nocturne, se ravie de cette progression. Cela étant, malgré l'appui de l'UNPF, seul un dialogue auprès des instances halieutiques locales et départementales, en clair un dialogue de proximité, est la bonne voie pour poursuivre cette métamorphose.

En parallèle, Frank Volle interroge Mr Roustan sur l'opposition d'accès aux berges faites par la VNF et la CNR, gênant parfois l'obtention de parcours de pêche de nuit. Il souligne alors la signature d'une convention sur le plan national entre la VNF et l'UNPF, pour l'accès aux berges. Cependant, au niveau régional, elle n'est apparemment pas reconnue. Une relance va donc être faite auprès de la VNF afin que chacun travaille sur la même base. En revanche, aucune convention n'a été signée avec la CNR, pour l'instant.

Au terme de cette rencontre, on peut sans conteste se féliciter d'une pérennisation du dialogue entre l'UNPF et le Groupement National Carpe. D'ailleurs, Mr Roustan a été invité au Forum International de la Carpe de Montluçon et a participé au débat : « Pêche de nuit et Lutte contre le trafic » Etat des lieux. Ne connaissant pas sa disponibilité pour le mois de février (projet de loi sur l'eau et des milieux aquatiques oblige), il ne se prononce pas mais fera son maximum pour être présent à ce rendez-vous qui lui tient particulièrement à cœur.

LE GN CARPE